

Direction départementale
PRÉFECTURE DU PUY des territoires
ARRÊTE N°

20231542

ARRÊTÉ N°

portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, alerte renforcée et crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme

Le Préfet du Puy-de-Dôme, Chevalier de la Légion d'honneur Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code de l'environnement et notamment Livre II Titre 1^{er}, articles L. 211-1, L. 211-3, R. 216-9, R. 211-66, R. 211-67;

Vu le code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L. 2212-1 ;

Vu le code de la santé publique, Livre III, Titre II, chapitre 1er et section 1 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Philippe CHOPIN en qualité de préfet du Puyde-Dôme ;

Vu le décret n°2021-795 du 23 juin 2021 relatif à la gestion quantitative de la ressource en eau et à la gestion des situations de crise liées à la sécheresse ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions C1, C20 et C21;

Vu l'arrêté du 18 mars 2022 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne et arrêtant le programme pluriannuel de mesures correspondant et notamment ses dispositions 7E-1, 7E-2, 7E-3 et 7E-4;

Vu l'arrêté d'orientation n°22.016 du 28 janvier 2022 pour la mise en œuvre coordonnée des mesures de restriction ou de suspension provisoire des usages de l'eau en période de sécheresse dans le bassin Loire-Bretagne ;

Vu l'arrêté d'orientation bassin du 24 mars 2023 relatif au renforcement de la coordination des mesures de gestion de la sécheresse sur le bassin Adour-Garonne ;

Vu l'arrêté cadre inter préfectoral du 27 juin 2023 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau sur le sous-bassin Dordogne ;

Vu l'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°20230563, en date du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage ;

Vu l'arrêté n°20231423 du 24 août 2023 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme ;

Vú la décision du comité de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest en étiage sévère (CGRNVES) du 15 septembre 2023 d'abaissement des objectifs de soutien d'étiage de l'Allier à Vic-le-Comte à 8 m³/s et de la Loire à Gien à 44 m³/s :

Vu la consultation dématérialisée du comité départemental de l'eau, qui s'est déroulée du 19 au 20 septembre 2023 ;

Considérant les conditions hydrologiques et les prévisions météorologiques pour le département du Puy-de-Dôme sur les prochains jours ;

Considérant le déficit hydrologique cumulé depuis plusieurs semaines, et les débits mesurés au niveau des stations hydrométriques de référence et du réseau secondaire du Puy-de-Dôme qui sont toujours faibles ;

Considérant le déficit pluviométrique depuis le début de l'année 2023 ;

Considérant le très faible taux de remplissage de la retenue de Naussac, (52,8 M de m³ soit 29 %) le 19 septembre 2023, et le maintien des lâchures pour soutenir les faibles débits de l'Allier ;

Considérant la nécessité d'économiser autant que possible l'eau de la retenue de Naussac dans l'éventualité d'un automne sec :

Considérant que les conditions de levée des mesures de restriction en vigueur ne sont pas réunies ;

Considérant qu'en application de l'article L. 211-3 II 1°) du code de l'environnement, le préfet peut prendre des mesures de limitation provisoire des usages de l'eau, pour faire face à un risque de pénurie et de sécheresse;

Considérant que la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau prend en compte les adaptations nécessaires au changement climatique, la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides, la protection des eaux contre les pollutions, la restauration de la qualité des eaux, la valorisation prioritaire de l'eau pour la résilience alimentaire des populations, la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau et le rétablissement de la continuité écologique ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Puy-de-Dôme ;

ARRÊTE

Article 1 : Abrogation de l'arrêté précédent

L'arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme n°20231423 du 24 août 2023 portant mise en œuvre de l'arrêté préfectoral n°20230563 du 4 avril 2023 planifiant les mesures de préservation des ressources en eau en période d'étiage et définissant les mesures de limitation provisoire de certains usages de l'eau au niveau de l'alerte, de l'alerte renforcée et de la crise sur une partie du département du Puy-de-Dôme, est abrogé à compter du 25 septembre 2023.

Article 2 : Mesures de restriction des usages de l'eau

En application de l'arrêté cadre sécheresse du 4 avril 2023, des mesures de restriction s'appliquent aux prélèvements réalisés dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement et à certains usages de l'eau, y compris ceux issus des réseaux d'eau potable, en lien avec le franchissement des seuils.

Certains usages font l'objet d'exemption aux mesures de restrictions générales applicables pour chaque seuil. Elles sont détaillées dans l'arrêté cadre sécheresse départemental du 4 avril 2023 consultable sur :

https://www.puy-de-dome.gouv.fr/Actions-de-I-Etat/Environnement.-eau.-prevention-des-risques/Eau/Secheresse/Cadre-general-de-gestion-de-la-secheresse

Article 3 : Mesures de restriction applicables sur les usages à partir du milieu naturel

- > sur la zone hydrographique n°1 Axe Allier, des mesures de restriction correspondant au **niveau de** l'alerte renforcée sont mises en œuvre,
- > sur les zones hydrographiques n°2 Allier aval, n°6 Allier rive droite, n°8 Dore et n°9 Cher

- Amont, des mesures de restriction correspondant au niveau de la crise sont maintenues,
- > sur les zones hydrographiques n°4 Allier rive gauche moyen, n°10 Dordogne amont, n°11 Ance et n°12 Alagnon, des mesures de restriction correspondant au **niveau de l'alerte renforcée** sont maintenues.
- > sur les autres communes du département, le **niveau de vigilance** est maintenu. Ce niveau n'entraîne pas de restrictions des usages, mais l'ensemble des usagers est tenu de modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le tableau de l'annexe n°1.

Article 4 : Mesures de restriction applicables sur les usages à partir du réseau d'eau potable

Dans la zone « AEP Allier », des mesures de restriction correspondant au niveau de l'alerte renforcée sont mises en œuvre.

Hors zone « AEP Allier » :

- pour les communes des zones hydrographiques n°2 Allier rive gauche aval, n°6 Allier rive droite, n°8 Dore et n°9 Cher Amont, des mesures de restriction correspondant au niveau de la crise sont maintenues.
- pour les communes des zones hydrographiques n°4 Allier rive gauche moyen, n°10 Dordogne amont, n°11 - Ance et n°12 - Alagnon, des mesures de restriction correspondant au niveau de l'alerte renforcée sont maintenues.
- sur le territoire des autres communes du département, le niveau de la vigilance est maintenu. Ce niveau n'entraîne pas de restrictions des usages mais l'ensemble des usagers est tenu de modérer sa consommation en eau afin de préserver durablement cette ressource précieuse.

Le niveau de restriction applicable à chaque commune est précisé dans le tableau de l'annexe nº1.

Article 5 : Durée de mise en œuvre

Ces mesures s'appliquent à compter du 25 septembre 2023 et jusqu'au 31 octobre 2023. Les mesures seront actualisées et/ou levées en tant que de besoin, par arrêté préfectoral, en fonction des débits constatés sur les stations de référence et de l'évolution globale de la situation.

Article 6 : Mesures de police

Des poursuites pénales pourront être engagées contre tout contrevenant au présent arrêté, en application des articles L. 173-1 à L. 173-12 du code de l'environnement.

En application de l'article R. 216-9 du code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5° classe le fait de contrevenir aux mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau prescrites par les arrêtés mentionnés aux articles R. 211-66 à R. 211-69 du code de l'environnement.

Indépendamment des poursuites pénales, des sanctions administratives pourront être engagées en application des articles L. 171-6 à L. 171-12 du code de l'environnement.

Article 7 : Droit des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 8 : Recours

En application des articles R. 421-1 à R. 421-7 du Code de justice administrative, et de l'article L. 411-2 du code des relations entre le public et l'administration, la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux.

Le recours administratif gracieux est présenté devant l'auteur de la décision.

Le recours administratif hiérarchique est présenté devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de la décision.

Chacun de ces deux recours administratifs doit être formé dans les 2 mois à compter de la publication de la décision.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Le recours contentieux doit être porté devant la juridiction administrative compétente : Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, 6 Cours Sablon, 63033 Clermont-Ferrand Cedex. Le tribunal administratif peut aussi être saisi depuis l'application «telerecours citoyen», disponible sur le site internet suivant: https://citoyens.telerecours.fr/.

Article 10: Publication et affichage

En application de l'article R. 211-70 du code de l'environnement, le présent arrêté :

- est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, disponible sur le site internet de la préfecture (www.puy-de-dome.gouv.fr), pendant toute la période de restriction ;
- adressé aux maires de chaque commune concernée pour affichage en mairie, dès réception, à titre informatif.

Article 11 : Exécution

- · le secrétaire général de la préfecture du Puy-de-Dôme ;
- les sous-préfets d'arrondissements ;
- · le directeur départemental des territoires ;
- · le directeur départemental de la protection des populations ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur de l'agence régionale de santé ;
- · le directeur des services d'incendie et de secours ;
- · le commandant du groupement de gendarmerie ;
- le service départemental de l'office français de la biodiversité ;
- · les maires :
- les présidents de Clermont Auvergne Métropole, de la communauté d'agglomération du pays d'Issoire et de la communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans ;
- les présidents des syndicats d'eau ;

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le

2 1 SEP. 2023

Le Préfet,

Annexes de l'arrêté

Annexe n°1 : Niveaux de restriction par commune selon l'origine de l'eau

Code INSEE Commune		Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable	
63001	AIGUEPERSE	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63002	AIX-LA-FAYETTE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
63003	AMBERT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63005	ANTOINGT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63006	ANZAT-LE-LUGUET	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63007	APCHAT	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63008	ARCONSAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63009	ARDES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63010	ARLANC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63011	ARS-LES-FAVETS	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise	
63012	ARTONNE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63013	AUBIAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance		
63014	AUBIERE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier .	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63015	AUBUSSON-D'AUVERGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Alerte renforcée	
63016	AUGEROLLES	Zone 8 – Dore	Hors Allier		Crise	
63017	AUGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Crise	Crise	
63160	AULHAT-FLAT	Zone 6 – Allier rive gaddle among	Allier	Vigilance	Vigilance	
63019	AULNAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen		Crise	Alerte renforcée	
63020	AURIERES	Zone 7 – Sioule	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63021	AUTHEZAT		Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63022	AUZAT-LA-COMBELLE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63023	AUZELLES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
63024	AVEZE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63025	AYAT-SUR-SIOULE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
		Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63026	AYDAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63027	BAFFIE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63028	BAGNOLS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
33029	BANSAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
33030	BAS-ET-LEZAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
3031	BEAULIEU	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
33032	BEAUMONT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
3033	BEAUMONT-LES-RANDAN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
33034	BEAUREGARD-L'EVEQUE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
33035	BEAUREGARD-VENDON	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3036	BERGONNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3037	BERTIGNAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
3038	BESSE-ET-SAINT-ANASTAISE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3039	BEURIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
3040	BILLOM	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
3041	BIOLLET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3042	BLANZAT	Zone 4 - Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
3043	BLOT-L'EGLISE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3044	BONGHEAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
3045	BORT-L'ETANG	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
3046	BOUDES	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3048	BOURG-LASTIC	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
	BOUZEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
	BRASSAC-LES-MINES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
	BRENAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
	BRIFFONS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable	
63055	BROMONT-LAMOTHE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63056	BROUSSE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
63058	BULHON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63059	BUSSEOL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63060	BUSSIERES	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise	
63061	BUSSIERES-ET-PRUNS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63062	BUXIERES-SOUS-MONTAIGUT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63063	CEBAZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63065	CEILLOUX	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63066	CELLES-SUR-DUROLLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63070	CEYRAT	Zone 4 - Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63071	CEYSSAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63072	CHABRELOCHE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63073	CHADELEUF	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63074	CHALUS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63075	CHAMALIERES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63244	CHAMBARON-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
63076	CHAMBON-SUR-DOLORE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63077	CHAMBON-SUR-LAC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63079	CHAMPAGNAT-LE-JEUNE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
63080	CHAMPEIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63081	CHAMPETIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63082	CHAMPS .	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63083	CHANAT-LA-MOUTEYRE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63084	CHANONAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63085	CHAPDES-BEAUFORT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63089	CHAPPES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63090	CHAPTUZAT	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise	
63091	CHARBONNIER-LES-MINES	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63092	CHARBONNIERES-LES-VARENNES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63093	CHARBONNIERES-LES-VIEILLES	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63094	CHARENSAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63095	CHARNAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63096	CHAS	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63097	CHASSAGNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63098	CHASTREIX	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63101	CHATEAU-SUR-CHER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise	
63099	CHATEAUGAY	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63100	CHATEAUNEUF-LES-BAINS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63102	CHATELDON	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63103	CHATELGUYON	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63105	CHAUMONT-LE-BOURG	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63106	CHAURIAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63107	CHAVAROUX	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63109	CHIDRAC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63110	CISTERNES-LA-FORET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63111	CLEMENSAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63112	CLERLANDE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63113	CLERMONT-FERRAND	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63114	COLLANGES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63115	COMBRAILLES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63116	COMBRONDE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63117	COMPAINS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63118	CONDAT-EN-COMBRAILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63119	CONDAT-LES-MONTBOISSIER	Zone 6 Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	

Code INSEE Commune		Zone hydrographique	Zone AÉP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63120	CORENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63121	COUDES	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63122	COURGOUL	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63123	COURNOLS	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63124	COURNON-D'AUVERGNE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63125	COURPIERE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63128	CREVANT-LAVEINE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	
63129	CROS	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier		Alerte renforcée
63131	CULHAT			Alerte renforcée	Alerte renforcée
63132	CUNLHAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
		Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63134	DAUZAT-SUR-VODABLE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63135	DAVAYAT	Zone 3 – Morge	Allier .	Vigilance	Alerte renforcée
63136	DOMAIZE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63137	DORANGES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise '	Crise
63138	DORAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63139	DORE-L'EGLISE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63140	DURMIGNAT	Zone 7 – Sioule		Vigilance	Vigilance
63141	DURTOL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63142	ECHANDELYS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63143	EFFIAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	· Alerte renforcée
63144	EGLISENEUVE-D'ENTRAIGUES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63145	EGLISENEUVE-DES-LIARDS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63146	EGLISENEUVE-PRES-BILLOM	Zone 6 – Allier rive droite	Allier		
63147	EGLISOLLES		11.00110.2111	Crise	Alerte renforcée
63148	ENNEZAT	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	Professional Company of the Company	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	ENTRAIGUES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63150	ENVAL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	ESCOUTOUX	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
	ESPINASSE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	ESPINCHAL	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63154	ESPIRAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3155	ESTANDEUIL	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63156	ESTEIL	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
33157	FAYET-LE-CHATEAU	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
33158	FAYET-RONAYE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
33159	FERNOEL	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
3162	FOURNOLS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
	GELLES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	GERZAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	GIAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier		
	GIGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont		Vigilance	Vigilance
	GIMEAUX		Hors Allier	Vigilance	Vigilance
		Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	GLAINE-MONTAIGUT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
	GOUTTIERES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	GRANDEYROLLES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	GRANDRIF	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
	GRANDVAL	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
	HERMENT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3176	HEUME-L'EGLISE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3177	ISSERTEAUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3178	ISSOIRE .	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
	JOB	Zone 8 - Dore	Hors Allier	Crise	Crise
	JOSERAND	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	JOZE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	JUMEAUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée

63064 L 63067 L 63086 L 63087 L 63088 L 63104 L 63130 L 63161 L 63169 L 63170 L 63231 L 63298 L 63302 L 63306 L 63413 L 63183 L 63184 L 63185 L 63186 L 63187 L 63188 L 63188 L 63188 L	A BOURBOULE A CELLE A CELLETTE A CHAPELLE-AGNON A CHAPELLE-MARCOUSSE A CHAPELLE-SUR-USSON A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A SAUVETAT	Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 5 – Allier rive gauche amont Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore Zone 8 – Dore Zone 8 – Dore	Hors Allier	Alerte renforcée Vigilance Crise Crise Vigilance Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise Alerte renforcée Alerte renforcée	Alerte renforcée Vigilance Crise Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise	
63067 L 63086 L 63087 L 63088 L 63104 L 63130 L 63161 L 63169 L 63170 L 63231 L 63298 L 63302 L 63306 L 63183 L 63184 L 63185 L 63186 L 63187 L 63188 L 63188 L 63188 L	A CELLETTE A CHAPELLE-AGNON A CHAPELLE-MARCOUSSE A CHAPELLE-SUR-USSON A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 5 – Allier rive gauche amont Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise Crise	Crise Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise	
63086 L 63087 L 63088 L 63104 L 63130 L 63161 L 63169 L 63170 L 63231 L 63298 L 63302 L 63306 L 63413 L 63184 L 63185 L 63186 L 63187 L 63188 L 63188 L 63188 L	A CHAPELLE-AGNON A CHAPELLE-MARCOUSSE A CHAPELLE-SUR-USSON A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 8 – Dore Zone 5 – Allier rive gauche amont Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise Crise	Crise Vigilance Crise Alerte renforcée Crise	
63087 L 63088 L 63104 L 631130 L 63161 L 63169 L 63170 L 63231 L 63298 L 63302 L 63306 L 63413 L 63182 L 63184 L 63185 L 63186 L 63187 L 63188 L 63188 L 63188 L	A CHAPELLE-MARCOUSSE A CHAPELLE-SUR-USSON A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier	Vigilance Crise Alerte renforcée Crise Crise	Vigilance Crise Alerte renforcée Crise	
63088 L. 63104 L. 63130 L. 63161 L. 63169 L. 63170 L. 63231 L. 63298 L. 63302 L. 63306 L. 63413 L. 63182 L. 63184 L. 63185 L. 63186 L. 63187 L. 63188 L. 63188 L. 63188 L.	A CHAPELLE-SUR-USSON A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier	Crise Alerte renforcée Crise Crise	Crise Alerte renforcée Crise	
63104 LJ 63130 LJ 63161 LJ 63169 LJ 63170 LJ 63231 LJ 63298 LJ 63302 LJ 63306 LJ 63183 LJ 63184 LJ 63185 LJ 63186 LJ 63187 LJ 63188 LJ 63188 LJ 63188 LJ	A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 6 – Allier rive droite Zone 11 – Ance Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier	Crise Alerte renforcée Crise Crise	Crise Alerte renforcée Crise	
63104 LJ 63130 LJ 63161 LJ 63169 LJ 63170 LJ 63231 LJ 63298 LJ 63302 LJ 63306 LJ 63183 LJ 63184 LJ 63185 LJ 63186 LJ 63187 LJ 63188 LJ 63188 LJ 63188 LJ	A CHAULME A CROUZILLE A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 9 – Cher amont Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier Hors Allier Hors Allier	Alerte renforcée Crise Crise	Alerte renforcée Crise	
63161 LJ 63169 LJ 63170 LJ 63231 LJ 63298 LJ 63302 LJ 63306 LJ 63183 LJ 63184 LJ 63185 LJ 63187 LJ 63188 LJ 63188 LJ 63188 LJ	A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier Hors Allier	Crise Crise	Crise	
63161 LJ 63169 LJ 63170 LJ 63231 LJ 63298 LJ 63302 LJ 63306 LJ 63183 LJ 63184 LJ 63185 LJ 63187 LJ 63188 LJ 63188 LJ 63188 LJ	A FORIE A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 8 – Dore Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier	Crise		
63169 L/ 63170 L/ 63231 L/ 63298 L/ 63302 L/ 63306 L/ 63413 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	A GODIVELLE A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 10 – Dordogne amont Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore	Hors Allier		Crise	
63170 L/ 63231 L/ 63298 L/ 63302 L/ 63306 L/ 63413 L/ 63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	A GOUTELLE A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 7 – Sioule Zone 8 – Dore			Alerte renforcée	
63231 L/ 63298 L/ 63302 L/ 63306 L/ 63413 L/ 63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	A MONNERIE-LE-MONTEL A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE	Zone 8 – Dore		Vigilance	Vigilance	
63298 LZ 63302 LZ 63306 LZ 63413 LZ 63192 LZ 63183 LZ 63184 LZ 63185 LZ 63186 LZ 63187 LZ 63188 LZ 63188 LZ 63188 LZ	A RENAUDIE A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE		Hors Allier	Crise	Crise	
63302 L/ 63306 L/ 63413 L/ 63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63188 L/ 63189 L/	A ROCHE-BLANCHE A ROCHE-NOIRE		Hors Allier	Crise	Crise	
63306 L/ 63413 L/ 63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	A ROCHE-NOIRE	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
63413 L/ 63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/		Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63192 L/ 63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/		Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63183 L/ 63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	A TOUR-D'AUVERGNE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63184 L/ 63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/		ESSETTE Zone 10 – Dordogne amont		Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63185 L/ 63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	ACHAUX			Crise	Crise	
63186 L/ 63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	AMONTGIE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise	
63187 L/ 63188 L/ 63189 L/	ANDOGNE	Zone 6 – Allier nive droite Zone 7 – Sioule			Vigilance	
63188 L/ 63189 L/	APEYROUSE	Zone 7 – Sioule Zone 7 – Sioule		Vigilance Vigilance		
63189 L	APS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier Allier	Crise	Vigilance	
100000000000000000000000000000000000000	AQUEUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier		Alerte renforcée	
	ARODDE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
	ASTIC	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée Alerte renforcée	Alerte renforcée	
	LE BREUIL-SUR-COUZE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier		Alerte renforcée	
	LE BROC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance Vigilance	Vigilance Alerte renforcée	
	LE BRUGERON	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
	E CENDRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier			
	E CHEIX	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
	E CREST			Vigilance	Alerte renforcée	
	LE MONESTIER	Zone 5 – Allier rive gauche amont Zone 8 – Dore	Hors Allier Hors Allier	Vigilance Crise	Vigilance Crise	
	E QUARTIER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise		
	LE VERNET-CHAMEANE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise Crise	
	LE VERNET-SAINTE-MARGUERITE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance		
	EMPDES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Vigilance Alerte renforcée	
	EMPTY	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise		
	ES ANCIZES-COMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Alerte renforcée Vigilance	
	ES MARTRES-D'ARTIERE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
	ES MARTRES-DE-VEYRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
	ES PRADEAUX	Zone 6 – Allier rive gaddie amont	Hors Allier	Crise	Crise	
	EZOUX	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
	IMONS	Zone 2 – Allier rive dioite	Allier	Crise		
	ISSEUIL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier		Alerte renforcée	
	OUBEYRAT	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance Vigilance	
	UDESSE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance Vigilance	Vigilance	
	USSAT	Zone 4 – Allier rive gauche arriorit	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
	UZILLAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
	MADRIAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance		
	MALAUZAT				Vigilance	
	MALINTRAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
		Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
		Zone 6 – Allier rive droite	Allier Hors Allier	Crise	Alerte renforcée	
63207 M	MANGLIEU MANZAT	Zone 3 – Morge		Vigilance	Vigilance	

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63208	MARCILLAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63209	MAREUGHEOL	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63210	MARINGUES	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63211	MARSAC-EN-LIVRADOIS	Zone 8 – Dore	Hors Ailier	Crise	Crise
63212	MARSAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63215	MARTRES-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63216	MAUZUN	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63218	MAYRES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63219	MAZAYE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63220	MAZOIRES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63221	MEDEYROLLES	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63222	MEILHAUD	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63223	MENAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63224	MENETROL	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63225	MESSEIX	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63227	MIREFLEURS	Zone 6 - Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63228	MIREMONT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63229	MOISSAT	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63232	MONS	Zone 2 – Allier aval		Crise	Alerte renforcée
63236	MONT-DORE	Zone 10 - Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63233	MONTAIGUT	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63234	MONTAIGUT-LE-BLANC	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63235	MONTCEL	Zone 3 – Morge	Hors Allier	.Vigilance	Vigilance
63237	MONTEL-DE-GELAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63238	MONTFERMY	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
53239	MONTMORIN	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63240	MONTPENSIER	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
53241	MONTPEYROUX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
53242	MORIAT	Zone 12 – Alagnon	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63243	MOUREUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
33245	MOZAC	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
33226	MUR-SUR-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
33246	MURAT-LE-QUAIRE	Zone 10 - Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
3247	MUROL	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3248	NEBOUZAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3249	NERONDE-SUR-DORE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
3250	NESCHERS	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3251	NEUF-EGLISE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3252	NEUVILLE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3253	NOALHAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
3254	NOHANENT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
3255	NONETTE-ORSONNETTE	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3256	NOVACELLES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
3257	OLBY	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3258	OLLIERGUES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
3259	OLLOIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
3260	OLMET.	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
3261	ORBEIL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3262	ORCET	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
	ORCINES	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
3264	ORCIVAL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	ORLEAT	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
	PALLADUC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
3268	PARDINES	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	PARENT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

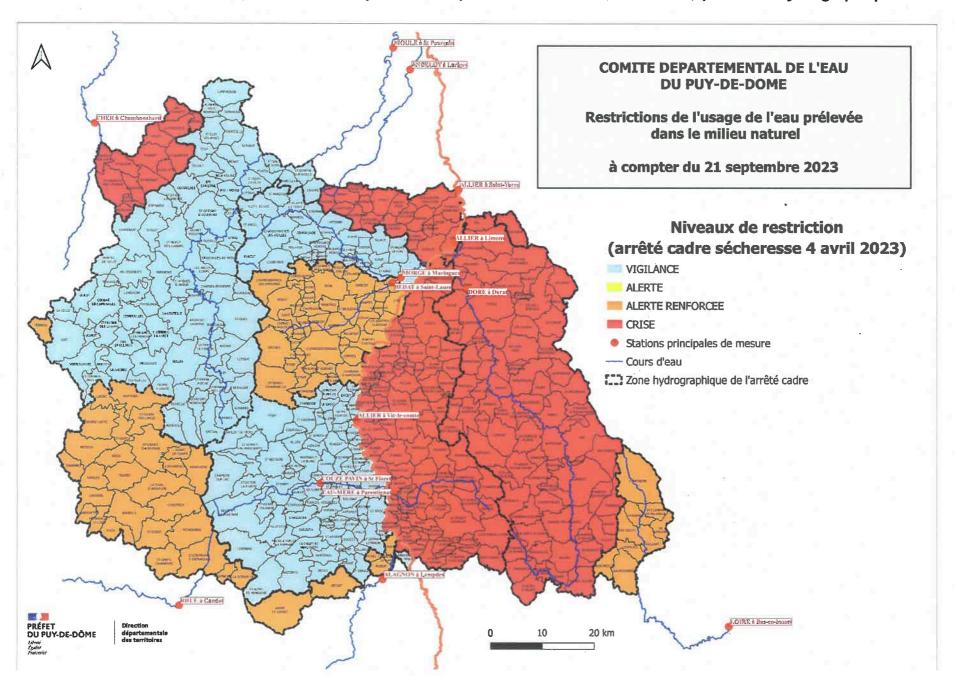
Code	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63270	PARENTIGNAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63271	PASLIERES	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63273	PERIGNAT-ES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63272	PERIGNAT-LES-SARLIEVE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63274	PERPEZAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63275	PERRIER	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63276	PESCHADOIRES	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63277	PESLIERES .	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63278	PESSAT-VILLENEUVE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63279	PICHERANDE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
03280	PIGNOLS	Zone o – Ailler rive droite	Allier	Cuse	Alerte rentorcee
63281	PIONSA I	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Vidilance	Vigilance .
63284	PONT-DU-CHATEAU	Zone 4 – Allier rive datiche moven	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63283	PONTAUMUR	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63285	PONTGIBAUD	Zone 7 - Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63286	POUZOL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigitance	Vigilance
63288	PROMPSAT	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63289	PRONDINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63290	PULVERIERES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63291	PUY-GUILLAUME	Zone 8 Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63292	PUY-SAINT-GULMIER	7	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63294	QUEUILLE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63295	RANDAN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63296	RAVEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63297	KEIGNA I	Zone 6 – Allier nve droite	Allier	Crise	Alerte rentorcee
63288	KENIEKES	Zone 5 – Allier nve gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
03300	NOW SIGN	Zone 4 – Allief live gauche moyen	Hom Allier	Alerte leritorcee	Alerte renigicee
10000	RIS BOCUE CUABI ES I A MAYBAND	Zone & Dole	Hors Allier	Vicilopoo	Crise
63304	ROCHE-CTARLES-LA-WATERING ROCHE-DIAGOLIX	Zone 9 - Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63305	ROCHEFORT-MONTAGNE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63307	ROMAGNAT	Zone 4 – Allier rive gauche moven	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63308	ROYAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63309	SAILLANT	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63311	SAINT-AGOULIN	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63312	SAINT-ALYRE-D'ARLANC	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63313	SAINT-ALYRE-ES-MONTAGNE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63314	SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63315	SAINT-AMANT-TALLENDE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
03317	SAINT-ANDRE-LE-COC	Zone 3 – Monge	Aller .	Vigilance	Alerte rentorcee
63310	SAINT-ANTHEME	Zone 11 - Ance	Hore Allier	Alarta menforcáa	Vigilalice Alarta ranforcás
63320	SAINT-AVIT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Viailance
63321	SAINT-BABEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63322	SAINT-BEAUZIRE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63323	SAINT-BONNET-LE-BOURG	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63324	SAINT-BONNET-LE-CHASTEL	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63325	SAINT-BONNET-LES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63326	SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63327	SAINT-BONNET-PRES-RIOM	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63330	SAINT-CIRGUES-SUR-COUZE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63332	SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63331	SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63333	SAIN I-DENIS-COMBARNAZA I	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte rentorcée

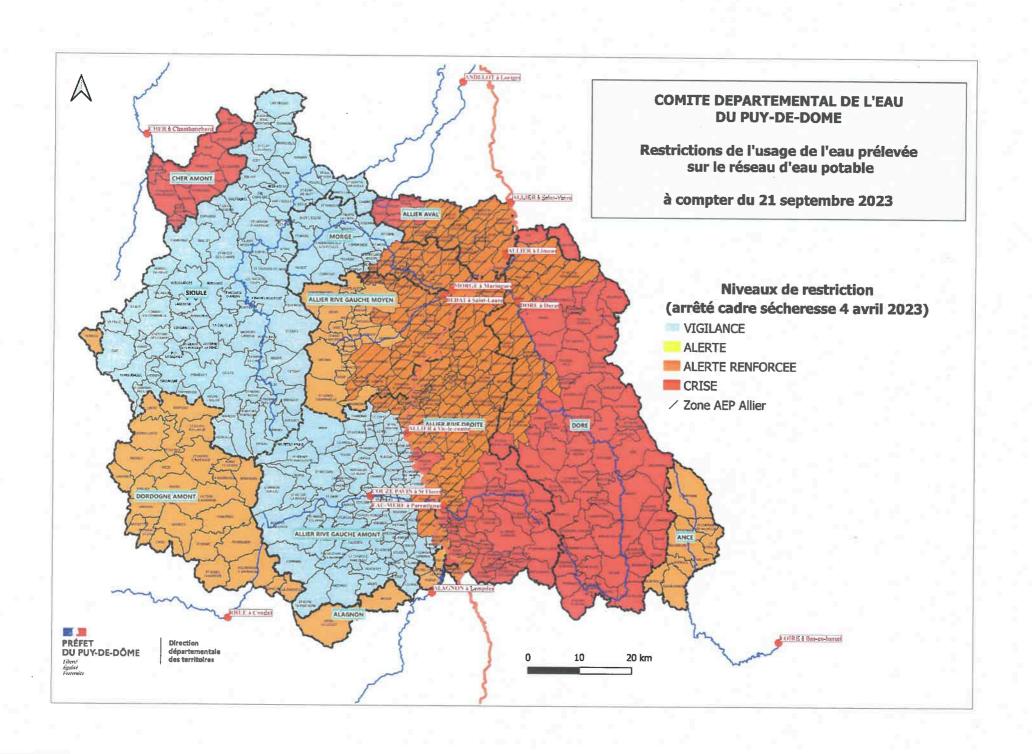
Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63334	SAINT-DIER-D'AUVERGNE	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63335	SAINT-DIERY	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63336	SAINT-DONAT	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63337	SAINT-ELOY-LA-GLACIERE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63338	SAINT-ELOY-LES-MINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63339	SAINT-ETIENNE-DES-CHAMPS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63340	SAINT-ETIENNE-SUR-USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63341	SAINT-FERREOL-DES-COTES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63342	SAINT-FLORET	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63343	SAINT-FLOUR-L'ETANG	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63344	SAINT-GAL-SUR-SIOULE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63345	SAINT-GENES-CHAMPANELLE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63346	SAINT-GENES-CHAMPESPE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63347	SAINT-GENES-DU-RETZ	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise
63348	SAINT-GENES-LA-TOURETTE	Zone 6 – Allier rive droite		Crise	Crise
63349	SAINT-GEORGES-DE-MONS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63350	SAINT-GEORGES-SUR-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63353	AINT-GERMAIN-L'HERM Zone 6 – Allier rive droite AINT-GERMAIN-LEMBRON Zone 5 – Allier rive gauche amont		Hors Allier	Crise	Crise
63352			Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63351	SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT			Vigilance	Vigilance
63354	SAINT-GERVAIS-D'AUVERGNE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63355	SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63356	SAINT-GERVAZY	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63357	SAINT-HERENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63360	SAINT-HILAIRE	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise
63358	SAINT-HILAIRE-LA-CROIX	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63359	SAINT-HILAIRE-LES-MONGES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	
53362	SAINT-IGNAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Vigilance Alerte renforcée
33363	SAINT-JACQUES-D'AMBUR	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63364	SAINT-JEAN-D'HEURS	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	
33365	SAINT-JEAN-DES-OLLIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Alerte renforcée
3366	SAINT-JEAN-EN-VAL	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
3367	SAINT-JEAN-SAINT-GERVAIS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
	SAINT-JULIEN-DE-COPPEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
3369	SAINT-JULIEN-LA-GENESTE	Zone 7 Sigule	Hors Allier	Vigilance	
3370	SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier		Vigilance
	SAINT-JUST	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
	SAINT-LAURE	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Allier	Crise Alerte renforcée	Crise
	SAINT-MAIGNER	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier		Alerte renforcée
	SAINT-MARTIN-D'OLLIERES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise Crise	Crise
	SAINT-MARTIN-DES-OLMES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise Crise
	SAINT-MARTIN-DES-PLAINS	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
	SAINT-MAURICE-ES-ALLIER	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise Crise	
	SAINT-MAURICE-PRES-PIONSAT	Zone 9 – Cher amont	Hors Allier		Alerte renforcée
	SAINT-MYON	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Crise	Crise
	SAINT-NECTAIRE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-OURS	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-PARDOUX	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-PIERRE-COLAMINE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE	Zone 8 – Dore		Vigilance	Vigilance
	SAINT-PIERRE-LE-CHASTEL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Crise	Crise
	SAINT-PIERRE-ROCHE	Zone 7 – Sioule Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-PRIEST-BRAMEFANT		Hors Allier	Vigilance	Vigilance
	SAINT-PRIEST-DES-CHAMPS	Zone 2 – Allier aval Zone 7 – Sioule	Allier	Crise '	Alerte renforcée
			Hors Allier	Vigilance	Vigilance
2002	SAINT-QUENTIN-SUR-SAUXILLANGES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

Çode INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable
63390	SAINT-QUINTIN-SUR-SIOULE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63391	SAINT-REMY-DE-BLOT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63392	SAINT-REMY-DE-CHARGNAT	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63393	SAINT-REMY-SUR-DUROLLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63394	SAINT-ROMAIN	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63395	SAINT-SANDOUX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63396	SAINT-SATURNIN	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63397	SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63398	SAINT-SAUVEUR-LA-SAGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63399	SAINT-SAUVEOR-LA-SAGNE SAINT-SULPICE	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63400	SAINT-SYLVESTRE-PRAGOULIN	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée
63401	SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63402	SAINT-VICTOR-MONTVIANEIX	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63403	SAINT-VINCENT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63404	SAINT-YVOINE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63310	SAINTE-AGATHE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63328	SAINTE-CATHERINE	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63329	SAINTE-CHRISTINE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63405	SALLEDES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63406	SARDON	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63407	SAULZET-LE-FROID	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63408	SAURET-BESSERVE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63409	SAURIER	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63410	SAUVAGNAT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63411	SAUVAGNAT-SAINTE-MARTHE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63412	SAUVESSANGES	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63414	SAUVIAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63415	SAUXILLANGES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
			Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63416	SAVENNES	Zone 10 – Dordogne amont			
63417	SAYAT	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63418	SERMENTIZON	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63419	SERVANT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63420	SEYCHALLES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée
63421	SINGLES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63422	SOLIGNAT	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63423	SUGERES	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63424	SURAT	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63425	TALLENDE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63426	TAUVES	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63427	TEILHEDE	Zone 3 – Morge	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63428	TEILHET	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63429	TERNANT-LES-EAUX	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63430	THIERS	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63431	THIOLIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63432	THURET	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée
63433	TORTEBESSE	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63434	TOURS-SUR-MEYMONT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63435	TOURZEL-RONZIERES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63436	TRALAIGUES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63437	TREMOUILLE-SAINT-LOUP	Zone 10 – Dordogne amont	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée
63438	TREZIOUX	Zone 8 – Dore	Allier	Crise	Alerte renforcée
63439	USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise
63440	VALBELEIX	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance
63441	VALCIVIERES	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise
63442	VALZ-SOUS-CHATEAUNEUF	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise

Code INSEE	Commune	Zone hydrographique	Zone AEP	Niveau de restricition de l'usage de l'eau prélevée dans le milieu naturel	Niveau de restriction de l'usage de l'eau prélevée sur le réseau d'eau potable	
63443	VARENNES-SUR-MORGE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	
63444	VARENNES-SUR-USSON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63445	VASSEL	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63446	VENSAT	Zone 2 – Allier aval	Hors Allier	Crise	Crise	
63447	VERGHEAS	Zone 9 - Cher amont	Hors Allier	Crise	Crise	
63450	VERNEUGHEOL	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63451	VERNINES	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63452	VERRIERES	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63453	VERTAIZON	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63454	VERTOLAYE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
63455	VEYRE-MONTON	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63457	VIC-LE-COMTE	Zone 6 - Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63456	VICHEL	Zone 12 – Alagnon		Alerte renforcée	Alerte renforcée	
63458	VILLENEUVE	Zone 5 - Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63459	VILLENEUVE-LES-CERFS	Zone 2 – Allier aval	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63460	VILLOSSANGES	Zone 7 – Sioule	Hors Alfier	Vigilance	Vigilance	
53461	VINZELLES	Zone 6 – Allier rive droite	Allier	Crise	Alerte renforcée	
63462	VIRLET	Zone 9 - Cher amont	Hors Altier	Crise	Crise	
33463	VISCOMTAT	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
33464	VITRAC	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
63465	VIVEROLS	Zone 11 – Ance	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
53466	VODABLE	Zone 5 – Allier rive gauche amont	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
53467	VOINGT	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
53468	VOLLORE-MONTAGNE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
3469	VOLLORE-VILLE	Zone 8 – Dore	Hors Allier	Crise	Crise	
3470	VOLVIC	Zone 4 – Allier rive gauche moyen	Hors Allier	Alerte renforcée	Alerte renforcée	
3471	YOUX	Zone 7 – Sioule	Hors Allier	Vigilance	Vigilance	
3472	YRONDE-ET-BURON	Zone 6 – Allier rive droite	Hors Allier	Crise	Crise ·	
3473	YSSAC-LA-TOURETTE	Zone 3 – Morge	Allier	Vigilance	Alerte renforcée	

Annexe n°2 : Cartes du département du Puy-de-Dôme spécifiant les seuils de restriction par zones hydrographiques





Annexe n° 3 : Mesures de communication et de restriction des usages de l'eau par seuil d'alerte, d'alerte renforcée et de crise (Annexe 4 de l'arrêté cadre sécheresse du 4 avril 2023)

Légende :

ESU : Eaux superficielles ; AEP : Adduction d'eau potable ; A : Activité agricole, horticole et piscicole ; E : Entreprise, industrie, artisanat, commerce et BTP ; C : Collectivité et services publics ; P : Particulier ;

En l'état actuel des connaissances des ressources en eau souterraine, les mesures de restriction des usages de l'eau ne s'appliquent pas encore aux eaux souterraines.

			e restriction des usages					_
Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP		Seuil	s		U	agers
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	С
Irrigation agricole	-							
Irrigation prairies, grandes cultures, cultures de plein champ (hors tour d'eau)	×	×	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction	×	
Irrigation maraîchage, horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques, donnant lieu à une irrigation économe (au goutte-à-goutte, pied à pied,)	x	X	Prévention auprès des agriculteurs	Sans interdiction	Sans interdiction	Interdiction de 8H00 à 20H00, Consommation journalière de 5 m³ maximum sur demande justifiée	×	
Irrigation maraîchage, horticulture, jeunes plants, vergers, plantes médicinales ou aromatiques	X	x	Prévention auprès des agriculteurs	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction	х	
Irrigation à partir de retenues d'eau autorisées remplies hors période d'étiage	Х			Sans intere	diction		×	

Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP		Seuils			ι	Usa	eger
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Α	E	С
Awaran									
Arrosage	1								_
Arrosage de jeunes plants ligneux, chantiers paysagistes	x	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 10H à 18 H	Interdiction sauf plantations de moins d'un an où interdit de 8H à 20 H	Interdiction	x	×	x
Arrosage de plantes et de fleurs des jardineries, des fleuristes, des pépiniéristes,		X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction de 8H00 à 20H00. Consommation de 5 m³ maximum sur demande justifiée.	X	×	×
Arrosage des espaces verts, pelouses, jardins d'agrément, publics ou privés, des massifs de fleurs, jardinières		X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction	Interdiction	×	x	×
Arrosage des îlots de fraîcheur validés par l'administration	x	X	Sensibilisation des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Selon modalités validées par l'administration					×
Arrosage des aires de jeu, des terrains de sports	X	X	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction totale, sauf pour terrains de sport d'enjeu national ou international : Interdiction de 8h00 à 20h00 et limité à 2 nuits par semaine		×	X

Origine de l'eau	Milieu naturel ESU	AEP		Seuil	5		ı	Jșa	ıger	'S
Usages		SU	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	C	F
						(affichage sur le site des dates choisies) sauf en cas de pénurie d'eau potable alors Interdiction totale				
Arrosage des jardins potagers et des vergers vivriers	×	x	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 8H00 à 20H00	Interdiction de 8H00 à 20H00		×	×	×
Arrosage des pistes équestres	X	×	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00 et diminution de la consommation hebdomadaire de 25 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction de 8H00 à 20H00 et diminution de la consommation hebdomadaire de 50 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction	×	×	×	
Arrosage des terrains de golf (2)	х .	×	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 8H00 à 20H00, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Réduction des volumes de 60 % et interdiction d'arroser les fairways 7j/7 Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement	Interdiction		×	x	>

Mesures de comm Origine de l'eau	Milieu		e restriction des usages	hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement les omie Interdiction Interdiction Interdiction, sauf avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les omie Interdiction en lour registre de pourra représenter plus de 30% des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement Interdiction Interdiction Interdiction sauf avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en vigueur Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les one de pourra représenter plus de 30% des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli hebdomadairement Interdiction Interdiction sauf avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé ou si impératif sanitaire sur rdv avec matériel haute pression. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les one de l'arrêté de restriction en les one de l'arrêté de restriction en les one de recyclage de l'eau en circuit fermé ou si impératif sanitaire sur rdv avec matériel haute pression. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les one de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les one de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de restriction en les one de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de					
Usages	naturel ESU	AEP	Vigilance		7	Crico			
Arrosage des départs et des green de golf, (2)	X	×	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdit de 8H00 à 20H00, et diminution de la consommation d'eau hebdomadaire de 15 à 30 %. Un registre de prélèvement devra être rempli	Réduction des volumes d'au moins 60 % Un registre de prélèvement devra être rempli	Interdiction en cas de pénurie d'eau potable. Arrosage limité au strict nécessaire entre 20h00 et 8h00 et ne pourra représenter plus de 30% des volumes habituels Un registre de prélèvement devra être rempli			
avage et nettoyage									
Lavage des véhicules des particuliers, hors des installations professionnelles	х	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction			
Lavage des véhicules dans des installations professionnelles de lavage	X	×	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de	avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé. Affichage obligatoire de l'arrêté de	avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé ou si impératif sanitaire sur rdv avec matériel haute pression. Affichage obligatoire de l'arrêté de	×	×	×

Origine de l'eau	Milieu naturel		Seuils					Jsa	ger	'S
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	Ε	С	F
Lavage des véhicules sur le site de l'entreprise	×	x	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si impératif sanitaire ou technique avec du matériel haute pression ou avec système de recyclage de l'eau en circuit fermé			×	×	×	
Nettoyage de bâtiments, hangars, locaux de stockage, (en dehors de la nécessité de salubrité publique et pour raisons sanitaires)	x	×	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction Interdiction		Interdiction	х	x	x	>
Nettoyage de façades et de toits	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction, sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise professionnelle dans la limite de 3 m³ par chantier, après accord de l'administration		Interdiction, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire (réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel dans la limite de 3 m³ par chantier)	×	x	×	>
Nettoyage de terrasses, de cours, de petits ouvrages (caveaux, portails,),	X	×	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction Interdiction		Interdiction	x	х	х	>
Nettoyage des voies publiques, parkings, arrosage des pistes de carrière d'extraction de matériaux, hors situation d'urgence justifiée, notamment par un souci de salubrité publique	×	x	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		×	x	

Origine de l'eau	Milieu naturel	AEP	Seuils					lsager		
Usages	ESU	1/2	Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	E	С	
Loisirs et agréments								_		
Piscines à usage unifamilial, de plus de 1 m³	х	x	Sensibilisation du grand public aux règles de bon usage d'économie d'eau Remplissage interdit sauf remise à niveau et premier remplissage si le chantier avait débuté avant les premières restrictions		Interdiction					
Piscines publiques ou privées à usage collectif y compris parcs aquatiques	X	×	Sensibilisation du grand public et des collectivités aux règles de bon usage d'économie d'eau	Pas de restriction	Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf pour impératifs sanitaires ou techniques.	Renouvellement réglementaire autorisé - Remplissage interdit sauf si partiel et pour impératif sanitaire à l'exception des spas et pataugeoires dont la vidange totale est pluriannuelle (réglementaire) pour des impératifs sanitaires		×	×	
Remplissage des piscines dans les espaces de ventes, des salons et des foires		x	Sensibilisation des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	>	X	X	
Fontaines alimentées par le réseau d'eau potable en circuit ouvert		X	Sensibilisation du grand public, des collectivités et des entreprises aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	,	×	x	

Origine de l'eau	Milieu naturel		Sevils						ger	S
Usages	ESU		Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	A	Ε	С	P
Jeux d'eau et brumisateurs		X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction		×	×	
Nettoyage / arrosage des sites de manifestations temporaires sportives et culturelles	×	Х	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Uniquement pour la salubrité et sécurité	Uniquement pour la salubrité et sécurité	Soumis à autorisation des services de l'Etat	×	x	×	
Activités en lien avec les animaux										
Alimentation de bassins pour l'agrément des animaux, dont le manque d'eau est susceptible de présenter des risques	X	X	Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction de 10H00 à 18H00	Interdiction de 08H00 à 20H00	Interdiction	x	×	x	×
Autres usages										_
Manœuvre des bouches/bornes incendie sauf pour la défense contre les incendies, les exercices de sécurité indispensables et le remplissage de réserves pour la lutte contre les incendies		Х	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction	x	x	x	×
Remplissage de plans d'eau, étangs	×		Sensibilisation des usagers aux règles de bon usage d'économie d'eau	Interdiction	Interdiction	Interdiction	x	×	x	×
Usages industriels de l'eau hors ICPE	×	Х	Sensibilisation des industriels aux règles de bon usage d'économie d'eau. Message de sensibilisation du personnel	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction		×		

Origine de l'eau Usages	Milieu naturel ESU		Seuils					Jsa	agers		
			Vigilance	Alerte	Alerte renforcée	Crise	Α	E	С	P	
Activités industrielles et agricoles classées pour la protection de l'environnement (ICPE)	×	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Réduction des prélèvements nets de 25 %	Réduction des prélèvements nets de 50 %	Interdiction	×	x			
ICPE disposant d'un PURE ou d'un PSH	×	X	Les exploitants ICPE sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans d'utilisation rationnelle de l'eau (PURE) et dans les plans de sobriété hydrique (PSH).				×			
Les établissements industriels, commerciaux, artisanaux disposant d'un plan de sobriété hydrique (PSH)	×	X	Les gérants sont tenus de s'informer des restrictions d'usage qui leur sont applicables et de sensibiliser leur personnel.	Application des dispositions prévues dans les plans de sobriété hydrique (PSH)				×			

^{(1):} Pour l'abreuvement du bétail à partir du réseau d'eau potable, les éleveurs devront impérativement ne pas mettre en difficulté la desserte en eau potable en mettant en œuvre toutes les solutions d'économie et d'approvisionnement alternatives à l'usage de l'eau potable via d'autres ressources.

⁽²⁾ Cf l'accord cadre « Golf et environnement 2019 - 2024 ».